



PROCES-VERBAL DU CONSEIL SCIENTIFIQUE

- SEANCE DU 28 MARS 2013 -

Etaient présents : Mme BEGHAIN, M. BENOIT, Mme BINET, M. FIGEAC, M. FRANCE, M. GRANDJEAT, M. LE BLANC, Mme ONG VAN CUNG, M. PERNOT, M. REVAUGER, Mme TAUZIN-CASTELLANOS, Mme CROCE, M. BRUN, M. LASTECOUCERES, Mme MARACHE, Mme PINEDE, M. DE LA FUENTE, Mme SENEGES, Mme DUCOURNEAU, Mme DUTHU, M. RIGOLLET, M. SELVA, Mme LAMOULIE, Mme ROLAND, M. DUVERGER.

Etaient représentés : Mme GOMEZ-VIDAL, Mme VIEIRA, M. SHOCHI, Mlle CLAVEL, Mlle DUFAURE, Mlle PEREZ, M. GIRAUD.

Etait invitée : Mme BOURMAUD.

I - ADOPTION DU COMPTE RENDU DU 31 JANVIER 2013

Le président ouvre la séance à 14H15.

Le compte rendu du 31 janvier 2013 n'ayant pas été communiqué aux membres du conseil, son approbation est renvoyée à la prochaine réunion du CS.

Le président souhaite aborder en début de séance les propositions de motion qui ont été communiquées par M. Cédric BRUN sur le projet de loi ESR.

Il signale que le CA est lui aussi saisi par deux motions émanant des UFR Langues et Humanités et que celles-ci sont très voisines.

Il propose que le débat sur ces motions soit reporté à la semaine prochaine, lors du débat de l'assemblée des trois conseils élargie, le jeudi 4 avril de 9h à 12h. Ce débat portera notamment sur les questions soulevées par la nouvelle loi (communauté des établissements d'Aquitaine, ESPE... dans leur dimension régionale et locale). Cela donnerait davantage de poids à l'expression de Bordeaux 3 en raison du rassemblement des membres des conseils.

Il précise que la question du master MEEF sera également abordé.

M. BRUN remercie le président d'avoir mis la question à l'ordre du jour. Il pense cependant que cette proposition risque de diluer les débats sur des questions propres à la recherche.

Le Président estime qu'il est possible d'organiser des échanges entre les porteurs des motions pour arriver jeudi avec un texte unique.

M. BRUN est d'accord pour que les réflexions de ses collègues du CS lui soient envoyées afin d'enrichir le texte initial.



Le président propose de contacter les directeurs des UFR Langues et Humanités pour que d'ici jeudi un texte unique soit préparé.

II – PRESENTATION DES NOUVEAUX ANIMATEURS D'AXES

M. LE BLANC rappelle qu'un appel à candidatures a été envoyé à tous les enseignants-chercheurs et chercheurs. Suite à cet appel, pour chacun des axes, un animateur et un co-animateur ont été nommés par le président.

Axe 1 : Ville, nature, démocratie : animateur Olivier RATOUIS, co-animateur Yves RAIBAUD
Axe 2 : Ecrire, représenter, traduire : Ana-Maria BINET et Lia KURTS
Axe 3 : Genre, corps, normes : Fabienne BRUGERE et Christophe LASTECOUCERES
Axe 4 : Humanités classiques, humanités digitales : Franck CORMERAIS et Philippe BAUDORRE

M. LE BLANC remarque que la nouvelle formulation des axes a donné lieu à des projets nombreux et commence donc à porter ses fruits.

M. PERNOT remercie M. LE BLANC pour sa participation à la mise en place des axes et des animateurs.

III – PRESENTATION D'UNE PROPOSITION DE DOCTORAT HONORIS CAUSA : AXEL HONNETH

M. LE BLANC annonce qu'il s'agit d'une proposition initiée par M. BOUTON et lui-même ainsi que par l'équipe présidentielle et la section d'Allemand. La cérémonie est prévue pour février 2014.

M. LE BLANC fait ensuite le portrait de M. Axel HONNETH

"Axel HONNETH, né en 1949, est philosophe et aussi sociologue allemand. Il est directeur de l'Institut de recherche sociale depuis 2001, succédant à HABERMAS avec qui il prend ses distances quant à l'interprétation des pathologies de la démocratie. Tandis que, pour HABERMAS, ces dernières sont dues à des déficits de la construction de l'agir communicationnel, elles tiennent pour HONNETH à des dénis pratiques de reconnaissance qui affectent des sujets et des groupes et les conduisent à des luttes pour la reconnaissance à des fins d'émancipation. C'est depuis la théorie critique des différentes formes de la reconnaissance qu'il élabore une "grammaire morale des conflits sociaux" dont son livre "Lutte pour la reconnaissance" (1992, traduction 2000) propose le modèle théorique. L'enjeu de cette théorie vise à élaborer une nouvelle pensée de la démocratie à l'âge du capitalisme tardif grâce à une compréhension renouvelée de la justice. Ses travaux mondialement connus et discutés sont considérés aujourd'hui parmi les plus importants dans le champ de la théorie critique et intéressent de nombreuses disciplines, philosophie, sociologie, histoire, germanistique, littérature, etc."

VI – PSE 2EME SESSION : EXAMEN DES PROGRAMMES BLANCS, SUR AXES PRIORITAIRES ET PROJETS DE PUBLICATION

M. PERNOT précise que l'ensemble des projets a été examiné la semaine passée par la commission de la recherche et que les informations ont été mises sur le BV.



Une nouvelle procédure a été mise en œuvre : chaque dossier sur axe a été examiné par les animateurs et ce même travail a été fait pour les projets blancs par les membres de la commission.

Il remercie les membres de la commission d'avoir participé à cette opération. L'évaluation des projets est essentiellement destinée à générer des échanges : aucun dossier n'a été écarté pour des raisons scientifiques, certains l'ont été pour des raisons de dimension ou de maturation. Il s'agit d'un pré-travail qui est fait pour faciliter le fonctionnement du CS.

Les projets sont ensuite examinés un à un.

1- Projet de Mme Michalon (ADES) axes 1 et 3 : "L'enfermement au prisme des sciences sociales : Rapprocher les lieux, confronter les approches". Colloque international organisé par le programme TerrFerme (17 - 19 octobre 2013).

M. PERNOT propose une subvention de 3 000 € au lieu des 5 000 € demandés. Il précise que les réductions ont souvent été motivées par des frais de réception jugés trop importants. La Commission a cependant été attentive à ce que les réductions ne remettent pas en cause la réalisation des projets.

M. GRANDJEAT demande à ce que les critères appliqués soient précisés. Il voudrait notamment savoir si l'implication de deux équipes dans un projet sur axe reste obligatoire.

M. LE BLANC répond que ce critère reste recommandé mais qu'il n'est pas une condition d'irrecevabilité.

M. GRANDJEAT demande si un financement de la part des équipes impliquées est incontournable.

M. PERNOT répond que ce critère n'a pas été éliminatoire pour la commission, mais que le conseil peut en juger autrement.

Mme CROCE s'interroge sur le montant total des crédits disponibles pour ces projets.

M. PERNOT répond que l'ordre de grandeur est de 80 000 € alors que la demande est de 153 000 €.

M. FIGEAC rappelle que précédemment il fallait que les projets proposés soient hors axe de l'équipe de recherche.

M. LE BLANC répond que l'on peut maintenant demander un complément de financement à la PSE s'il y a articulation entre les axes des équipes et un axe prioritaire. Il n'y a cependant pas d'obligation pour les équipes d'opérer cette articulation si elles ne souhaitent pas de financement.

M. PERNOT précise qu'il n'y a pas de sous-enveloppes pour les axes dans l'enveloppe globale de la PSE. Pour les demandes de subvention concernant les projets Région, il rappelle que l'apport de la PSE est automatique si le projet est scientifiquement validé.

M. GRANDJEAT remarque qu'aujourd'hui il y a surtout des recommandations et qu'on va vers un assouplissement de la procédure de dépôt des projets. Il se demande si les porteurs d'axe interviennent par rapport à la présentation des projets.



M. LE BLANC répond que pour cette session ce travail n'a pu être fait. En revanche, une réunion va avoir lieu très prochainement en ce sens car l'une des fonctions des animateurs est d'accompagner les projets pour expliciter le lien entre l'axe et le projet, et aussi impulser des journées ou des séminaires.

Mme BINET souligne que dans les faits, la plupart des dossiers d'envergure impliquent plusieurs partenaires.

M. LASTECOUCERES précise que la commission n'a pas effectué une expertise disciplinaire. Les projets en collaboration ont été valorisés. La part de la PSE ne peut pas être exorbitante, elle reste complémentaire d'autres financements.

M. REVAUGER remarque que les critères changent d'une année sur l'autre et que ces variations très importantes sont gênantes. Il faudrait faire un effort pour s'entendre sur des critères retenus sur une période longue.

M. PERNOT est tout à fait d'accord avec cette réflexion. Le travail de précision des critères qui s'effectue actuellement a vocation à s'appliquer jusqu'à la fin du mandat.

M. LE BLANC estime que la question de la stabilité des critères est importante, mais il insiste aussi sur la mise au travail commune des animateurs et des membres de la commission. Il faut une appréciation la plus collégiale possible. Il faut stabiliser et non réfréner.

M. PERNOT rappelle aussi qu'il a voulu respecter le calendrier (8 jours entre le conseil et la commission)

M. BRUN souligne l'importance de la publicité des ces critères.

M. LE BLANC constate que lorsqu'on a trop formalisé précédemment le dépôt, un seul projet a pu émerger. Aujourd'hui, avec moins de formalisation, douze projets sont à traiter. Il faut trouver la bonne formule.

Mme CROCE estime qu'il y a les critères mais aussi la cohérence interne du projet. Elle souligne que la distribution des dossiers blancs aux membres de la commission a été neutre par rapport à la discipline concernée.

M. GRANDJEAT répète que, pour la lisibilité de la PSE, il faut que les futurs porteurs connaissent les critères de bonification des projets.

M. PERNOT assure que la discussion sera reprise pour affiner les critères en vue de la prochaine session de décembre.

2 – Projet de Mme BRETON (AMERIBER) Axe 4 : Intermédialité(s) : les dispositifs énonciatifs dans le contexte numérique.

Proposition en réduction pour 2014 : 1 088 € en 2013 et 4 000 € en 2014

3 – Projet de M. PEBARTHE (AUSONIUS) Axe 2 : « Comique et politique » - de septembre 2013 à avril 2014

Proposition en réduction pour 2014 : 900 € pour 2013 et 2 100 € pour 2014 sous réserve que les directrices d'Ausonius et Clare soient contactées pour une demande de co-financement.



4 – Projet de Mme MILAGROS Navarro (AUSONIUS) Axe 4 : Bases de données en épigraphie grecque et latine

Proposition : Ajourner cette demande jusqu'à la prochaine session de décembre. Deux problèmes ont été soulevés : le montant demandé est trop élevé et une partie du financement est liée à la quête des épigraphies et non à la numérisation, ce qui ne relève pas complètement de l'axe 4. Dossier à reconstruire.

5 – Projet de Mme PANZERA (CLARE) Axe 2 : Colloque international "La lettre au carrefour des genres et des traditions" (7-8 octobre 2013, MSHA).

Proposition : 1 800 € (réduction de la prise en charge de frais de transport)

Mme BINET précise que pour ce projet on a l'exemple d'un financement commun à deux équipes (AMERIBER et CLARE).

6 – Projet de Mme DENNES (EEE) Axe 1 : Colloque international "Vernadsky : science européenne ou science planétaire?"

La proposition est de réduire de moitié la demande de financement car les frais de réception sont très élevés et il existe un complément possible par la Région.

M. LASTECOUCERES souligne le nombre important de missions en Russie.

M. REVAUGER précise qu'il existe une prise en charge par le programme ACCESS.

7 - Projet de M. LE DEUFF et de Mme CATOIR (MICA) Axe 3 : Normes communiquées, normes communicantes : assignations, déviations et négociations

Proposition : 1 200 €

8 – Projet de M. Noble AKAM (MICA) Axe 4 : Les stratégies d'organisation et la redéfinition des savoirs dans les universités en environnement numérique : articulations historiques et gestion de la complexité (mai 2013 - novembre 2013)

Les frais de mission ayant été jugés trop élevés la proposition est de 2 500 €

9 – Projet de Mmes CATOIR et VERSELLE (MICA) Axe 4 : Des écrans multiples aux dispositifs écraniques : approches sémiotiques et intermédiaires

Proposition réduite à 2 500 € en raison de la non prise en compte de frais de documentation et de vacations.

10 – Projet de M. PAQUELIN (MICA) Axe 4 : Cathédrale numérique

Proposition réduite à 2 500 €.

M. LASTECOUCERES précise que la demande de financement de matériel informatique a été éliminée.

11 – Projet de M. KIYINDOU (MICA) Axe 4 : Téléphonie mobile et transformations socioéconomiques en Afrique de l'Ouest

M. PERNOT souligne qu'il s'agit d'un dossier déjà ajourné plusieurs fois. La prise en compte des recommandations de la commission de la recherche et du CS a fait évoluer ce projet. M. CORMERAIS, animateur de l'axe concerné, a donné un avis favorable. Par ailleurs, M. KIYINDOU est en train de faire aboutir un dossier de demande de Chaire UNESCO avec des soutiens incontestables, mais non financé car il ne s'agit que d'un label. Notre politique est qu'il rentre dans les mêmes demandes que les autres porteurs de projet avec un dépôt de dossier et un niveau de demande de financement en conséquence.

La proposition de la commission était de 3 500 € en 2013 avec un réexamen pour 2014. Compte tenu de l'avis favorable de M. CORMERAIS intervenu entre temps, M. PERNOT propose de monter à 4 000 € pour l'année 2013.



M. GRANDJEAT reprend les recommandations qui ont été faites par la commission : faire une demande de financement aux directeurs des équipes impliquées, limiter la demande de financement à quelques milliers d'euros et non à des dizaines de milliers d'euros, ne pas formuler de demande de matériel informatique. Pour les frais de bouche, il demande s'il existe une règle ou une fourchette.

M. PERNOT précise qu'il n'y pas de règle car cela dépend de la durée des colloques. Les tarifs de base sont certes harmonisés, mais il faut garder une certaine souplesse.

Mme CROCE estime que le nombre de repas doit être maîtrisé et que les prix de déplacement ne doivent pas être exagérés. De même, les déplacements très proches n'ont pas à être financés.

12 – Projet de Mme TAUZIN (AMERIBER) : Etapes, escales et relais en Amérique latine : cinq siècles d'histoire des haltes

M. PERNOT propose un financement à hauteur de 3 000 €.

13 – Projet de M. BOUTOULLE (AUSONIUS) : Colloque international "Routiers et mercenaires d'Aquitaine, d'Angleterre et d'ailleurs (v. 1340-1453) : rôle militaire et impact sur les sociétés locales" (13-15 septembre 2013 Château de BERBIGUIERES).

Proposition : 2 000 €. M. BOUTOULLE a pu diminuer sa demande de financement grâce à un mécène.

14 - Projet de Mme FARAVEL (AUSONIUS) : Vers un référentiel céramique régional pour la période médiévale : la céramique du *castrum* du Castéra de Langoiran

Proposition réduite à 2 600 €.

15 – Projet de Mme MICHEL (AUSONIUS) : 25e réunion de l'Association pour l'Antiquité Tardive, (24 au 26 mai 2013)

Proposition réduite à 500 € car une rentrée d'argent est possible via la société qui organise la manifestation.

16 – Projet de Mme PICOT (CEMMC) : Réseaux de femmes-Femmes en réseaux, (2 journées d'étude prévues en avril 2013)

Les frais de réception ont été jugés trop élevés d'où une proposition réduite à 1 100 €.

M. PERNOT précise que les prochaines demandes de financement relatives à ce thème de recherche devront être faites sur axe.

17 – Projet de Mme MELANI (CLARE) : Réseau international de chercheurs - *Musique et théâtre musical en Europe de l'Est*

Proposition de réduction très forte à 800 €. Seule l'organisation de la table ronde sera aidée pour l'instant. Pour le reste, le projet ne semble pas mûr et devra se préciser.

18 – Projet de Mme PLET (CLARE) : *Les Dieux cachés de la science-fiction française et francophone (1950-2010), collection Eidolon, PUB*

Proposition sans réduction : 863 €

M. LE BLANC rappelle autre critère récent : il est demandé de séparer les demandes de financement de publication qui sont désormais traitées comme des dossiers à part.

19 – Projet de Mme BEGHAIN (CLIMAS) : Le corps transfrontalier du texte : quand l'Europe retraduit *The Great Gatsby*

Proposition : 1 000 €



M. PERNOT précise qu'un devis des PUB est désormais exigé lorsque les PUB sont destinataires d'une demande de financement. Lors d'un prochain conseil, la question de l'amélioration des demandes adressées aux PUB sera traitée.

M. FIGEAC demande si les PUB sont privilégiées. Il estime par ailleurs que la somme attribuée est faible et s'interroge sur l'existence d'un financement complémentaire de l'équipe.

Mme DUCOURNEAU répond que 1900 € sont apportés par Bordeaux 4 pour leurs collections publiées aux PUB.

Mme BEGHAIN préconise de ne pas favoriser à priori les PUB.

M. FIGEAC estime également qu'il ne faut pas le faire car le fait d'accorder un financement excessif pour l'auto-publication est critiqué.

20 – Projet de Mme JAECK (CLIMAS) : Puissance du Mode Mineur

Proposition de réduction importante car la prise en charge de missions à Paris est excessive. Une somme de 2000 €, qui correspond au soutien forfaitaire pour le montage d'une ANR, est proposée.

21 – Projet de Mme BARETT (CLIMAS) : "On the Margins" - Colloque biennal de EASA (European Association for Studies on Australia) - septembre 2013

Proposition : 1 800 €

22 – Projet de M. VIDEgain (IKER) : Colloque international de l'Atlas Linguarum Europae (Atlas linguistique Européen) 28-30 mai 2013

Il s'agit d'un colloque avec un budget important et beaucoup de sources de financement. La proposition s'élève à 2 500 €.

23 – Projet de M. BEN AMARA (IRAMAT) : Archéométrie et ethnoarchéologie des céramiques : le cas du site de Tyi (Pays dogon, Mali)

Le projet qui avait été ajourné précédemment car porté par une ingénieure d'études sans doctorat est maintenant présenté sous la responsabilité de M. BEN AMARA. La part de co-financement de l'équipe étant jugée trop faible, la proposition est réduite à 2 500 €.

24 – Projet de M. GUIBERT (IRAMAT) : Matériaux de construction et chronologie : recherche exploratoire sur la datation des mortiers par luminescence optiquement stimulée

Pour la même raison que le projet précédent la proposition est réduite à 3 000 €.

25 – Projet de M. LE BOURDONNEC (IRAMAT) : L'obsidienne néolithique en Méditerranée occidentale - Un approfondissement nécessaire de la connaissance de ses sources de Lipari et Palmarola

Les frais de mission sont jugés trop élevés et la proposition est réduite à 2 800€.

26 – Projet de M. CALAS (LAM) : Afriques roses

Le projet est jugé intéressant mais la demande porte essentiellement sur des frais de mission qui sont trop nombreuses et aucun financement du LAM n'est prévu. Il est demandé de reconstruire ce dossier et de le représenter à la prochaine session.

27 – Projet de M. GRAMACCIA (MICA) : Critiques de la précarité et politiques de la solidarité. Laboratoires du lien social ; 21-22 novembre 2013

Proposition réduite à 1 600 €.



28 – Projet de Mme BEYAERT-GESLIN (MICA) : L'énonciation visuelle : la question des supports des images ; 27 septembre 2013

Proposition réduite à 1 800 €.

29 – Projet de Mme Lise VIEIRA (MICA) : Développement des territoires et sauvegarde de l'environnement. Le rôle des TIC dans l'engagement écocitoyen

Proposition réduite de manière importante à 3 000 € en raison de frais de mission élevés.

30 – Projet de M. LAFARGUE et Mme CARDOSO (MICA) *Le Design dans l'art contemporain*

colloque international ; 21-23 novembre 2013

Après informations complémentaires fournies, la proposition s'élève à 4 249 €.

31 - M. KHANEBOUBI et M. FERTAT (TELEM) : L'autre et ses représentations dans la culture arabo-musulmane (14-15 novembre 2013)

Ce dossier intéressant, visant à relancer des études arabes dans le cadre de notre établissement, n'est pas assez mûr. Le programme est imprécis, le sujet trop vaste. Le soutien ne pourra se faire que sur un programme construit. Une discussion doit avoir lieu avec les collègues concernés.

Mme BINET souligne que peu de personnes de la section d'arabe sont impliquées. Or il faudrait arriver à fédérer des collègues.

32 – Projet de M. ENGELIBERT (TELEM) : Un imaginaire politique : l'apocalypse (30-31 mai 2013)

Proposition : 2 100 €.

M. PERNOT signale que l'ensemble des projets ont été traités, mais qu'il reste un dossier de co-financement Région à examiner. Il s'agit du projet de M. PAQUELIN, ECoNum : Technologies numériques, culture jeune et mutations des pratiques. Les enjeux du phénomène pro-am et Transmedia en Aquitaine pour l'économie des biens culturels.

Un des partenaires financiers ayant fait défaut, il est demandé à l'établissement de couvrir ce déficit qui s'élève à 6 000 €. Cette somme peut être ramenée à 4 000 € si l'on considère qu'un des partenaires peut prendre à sa charge 2 000€ sur ces 6 000 €.

Il est précisé, qu'à l'origine, Bordeaux 3 n'était pas sollicité dans le montage du financement.

M. PERNOT propose de dissocier les votes.

Un 1^{er} vote a lieu sur le tableau des 32 projets avec les modifications apportées en séance.

➡ Le tableau est approuvé à l'unanimité.

Une discussion s'engage sur le dossier ECoNum de M. PAQUELIN qui est hors appel à projet PSE.

M. PERNOT fait part d'une autre demande, hors délais, de Mme LAVAUD concernant les journées de l'abbaye de FLARAN, d'un montant de 2 000 €.

M. FRANCE se dit conscient du caractère tardif de la demande de Mme LAVAUD, mais plaide pour un examen du dossier.

M. PERNOT se pose la question de l'acceptation d'un financement annuel récurrent de ces journées de FLARAN.

M. RIGOLLET estime que la demande pour FLARAN ne devrait pas être financée sur la PSE. Par contre, pour le projet Région de M. PAQUELIN, nous sommes liés par notre règle de cofinancement de tous les projets répondant à l'appel à projets du CRA.

M. PERNOT demande aux membres du conseil de se prononcer sur le report du vote sur ces deux projets à la prochaine réunion du CS.

➤ Le conseil approuve à l'unanimité le report du vote.

A la demande du conseil, il fixe la prochaine date de réunion du CS au 25 avril 2013.

V - PRESENTATION DE LA CONVENTION DE SITE AVEC LE CNRS

Mme PARNIER fait état d'une prochaine réunion des partenaires de la convention fixée au 12 avril prochain. Lors de cette réunion, des précisions seront à apporter à la convention comme notamment le taux de prélèvement qui, à partir du 1^{er} juillet, devrait passer à 20 % ou le tableau de la gestion des unités qui doit être revu.

Elle rappelle que la date de début de la convention est le 1^{er} janvier 2011.

Cette convention est novatrice : il s'agit pour la 1^{ère} fois de définir une politique de recherche commune partagée. De plus, elle est unique et se substitue à la logique des contrats bilatéraux signés auparavant avec chaque établissement.

M. PERNOT recommande d'aller regarder la convention sur le bureau virtuel.

M. SELVA demande si cette convention ne concerne que les unités de recherche de l'Idex.

Mme PARNIER répond que le périmètre concerné est plus large que celui des labex. Certes, toutes les équipes ne s'y retrouvent pas, mais les plus grandes thématiques de l'Aquitaine sont concernées.

VI - EXAMEN D'UN PROJET DE NOUVELLE EQUIPE

M. REVAUGER, ex directeur l'UMR EEE qui a perdu son label CNRS au 1^{er} janvier 2013, a rédigé un nouveau projet pour demander au ministère un statut d'Equipe d'Accueil.

M. REVAUGER présente les grandes lignes du projet d'EA que l'équipe EEE va soumettre au Ministère, suite à la perte du statut d'UMR le 31 décembre 2012. Le périmètre de l'équipe reste semblable à celui de l'UMR, en termes d'effectifs, à l'exception des deux chargés de recherche et des trois ITA qui, comme personnels CNRS, ont été rattachés à d'autres unités CNRS. Sur le plan disciplinaire, l'équipe regroupe des géographes et des civilisationnistes. Il compte 14 EC de Bordeaux III à titre principal et 6 EC extérieurs à Bordeaux III, toujours en rattachement principal. Ses axes sont: le patrimoine géographique et la notion d'anthroposité en Europe, les dynamiques culturelles éducatives, comprenant à la fois la politique des langues et l'évolution des systèmes d'enseignement supérieur, le rapport de L'Europe au monde, un axe commun, résistances à l'eupéanisation.

M. PERNOT demande aux membres du conseil leur accord pour que ce dossier soit transmis au Ministère en vue de la création d'une nouvelle équipe d'accueil.



➤ **Le conseil se prononce favorablement à l'unanimité.**

M. PERNOT annonce que le point suivant de l'ordre du jour, intitulé « Demande de rattachement à l'Ecole doctorale » sera traité lors d'un prochain conseil.

VII - PROCEDURE DE CHANGEMENT D'EQUIPE DE RECHERCHE

M. PERNOT rappelle qu'un mail d'information sur la nouvelle procédure mise en place a été envoyé à tous les enseignants-chercheurs avec le formulaire à utiliser.

Mme CROCE demande si dans le cas d'un recrutement il est possible ensuite de changer d'équipe d'accueil.

M. PERNOT répond que le rattachement du poste à une équipe est indicatif et que donc le changement est possible.

Mme DUTHU indique qu'il est important que ce document soit rempli notamment pour la mise à jour de l'annuaire.

Mme CROCE demande si le même calendrier est appliqué pour un EC qui n'est rattaché à aucune équipe.

M. PERNOT répond par l'affirmative.

Il annonce que la présentation de l'annuaire de la recherche qui était à l'ordre du jour est différée.

Les élus étudiants du conseil prennent la parole pour exprimer leur souhait d'avancer sur la question de l'utilisation de la salle des doctorants à la MSHA.

Ils rappellent également que M. Jourdan avait dit qu'un étudiant serait invité à la prochaine conférence des directeurs des équipes.

M. FRANCE, suite à l'envoi du message du 22 mars sur la campagne des contrats doctoraux de l'Idex, demande si l'Ecole doctorale va se saisir de ce dossier et s'adresser aux équipes.

M. PERNOT répond que la diffusion de cette information a été faite très rapidement en raison des délais, mais qu'un autre mail sera envoyé aux directeurs des équipes pour expliciter la procédure à suivre.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 17H40.

Le Président

Jean-Paul JOURDAN